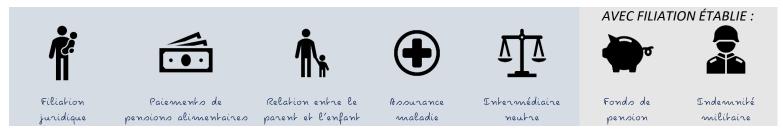
INFORMATIONS POUR TOUS LES DEMANDEURS POTENTIELS DE PENSIONS ALIMENTAIRES SUR LA FAÇON DE LES OBTENIR EN TOUTE SÉCURITÉ

Avantages de l'ouverture d'un dossier de pension alimentaire

Élever seul(e) un enfant dans la ville de New York peut être difficile. Le Bureau des services des pensions alimentaires (Office of Child Support Services, OCSS) s'engage à rendre le processus de pension alimentaire aussi sûr que possible pour vous et vos enfants. L'OCSS offre de nombreux services, y compris l'établissement de la filiation et des ordonnances de pension alimentaire.



Consignes de sécurité

Pour demander des services de pension alimentaire, vous devez fournir des renseignements sur vous-même, votre enfant et le parent non gardien. La lecture des informations ci-dessous peut vous amener à penser aux problèmes de sécurité qui pourraient se poser.

- Établissement de la filiation : si la filiation est méconnue, l'OCSS vous aidera à déposer une demande d'établissement de la filiation auprès du tribunal des affaires familiales (Family Court). Les deux parents devront comparaître devant le tribunal (en personne ou en ligne) pour témoigner des faits et circonstances de l'affaire. Vous pouvez demander que le tribunal fixe les rendez-vous pour les tests génétiques à des heures et des jours différents.
- Établissement de la pension alimentaire : l'OCSS vous aidera à déposer une demande de pension alimentaire auprès du tribunal des affaires familiales. Vous devrez *comparaître devant le tribunal* (en personne ou en ligne). *Les revenus et dépenses des deux parents seront présentés* et utilisés pour déterminer le montant de la pension alimentaire.
- Recouvrement de la pension alimentaire: l'employeur du parent non gardien sera contacté pour déduire de son salaire le montant de la pension alimentaire ordonnée par le tribunal et l'envoyer à l'OCSS. Si l'employeur n'est pas connu, un relevé de facturation mensuel sera envoyé par la poste au parent non gardien, qui devra effectuer le paiement directement à l'OCSS.
- Modification: si la situation change, vous ou le parent non gardien pouvez déposer une requête demandant au tribunal des affaires familiales de *modifier une ordonnance de pension alimentaire existante* parce que les besoins de l'enfant ou le revenu du parent non gardien ont changé.
- Exécution de la pension alimentaire : si le parent non gardien omet des paiements, des mesures d'exécution seront engagées conformément aux délais légaux. Ces mesures, qui peuvent se produire en même temps, sont notamment les suivantes :
 - Interception du remboursement d'impôts fédéraux et étatiques
 - Interception de gains issus de jeux de hasard
 - Notification de la dette aux agences de crédit
 - Suspension du permis de conduire
- Saisie du compte bancaire
- Orientation vers le Département des impôts et des finances de l'État de New York (New York State Department of Taxation and Finance)
- Refus du passeport américain
- Interception des indemnités pour blessures corporelles ou accidents de travail
- Ajustement au coût de la vie (Cost of Living Adjustment, COLA): les ordonnances de pension alimentaire de moins de deux ans sont admissibles à un examen de COLA. Cet examen peut augmenter le montant de la pension alimentaire que le parent non gardien doit payer sans avoir recours au tribunal.

W-280a (F) Rev. 11/25/2021 (E) 11/23/2021 (Page 2 of 2) LLF

Demeurer en sécurité tout en demandant une pension alimentaire

Le programme des pensions alimentaires et le tribunal ont des moyens de vous aider à accéder aux services de pension alimentaire en toute sécurité.



Demandez un témoignage électronique au lieu d'une comparution en personne au tribunal en remplissant la demande de témoignage électronique (Electronic Testimony Application) disponible à l'adresse suivante : https://www.nycourts.gov/LegacyPDFS/FORMS/familycourt/pdfs/4-24.pdf.



Demandez au tribunal de ne pas révéler votre emplacement, votre résidence ou votre employeur. Le tribunal peut offrir des mesures de précaution supplémentaires avant, pendant et après une audition afin de garantir votre sécurité physique.

Pour en savoir plus sur la confidentialité des adresses, consultez le site https://www.nycourts.gov/CourtHelp/Family/confidentiality.shtml.



Vos informations géographiques/de résidence ou d'emploi peuvent être supprimées des demandes, des avis ou de toute divulgation financière nécessaire. Bien que votre adresse puisse être supprimée de tous les formulaires, il n'est pas possible de supprimer le nom du comté, de l'agence de pension alimentaire ou du tribunal qui a rendu l'ordonnance.



Demandez que votre rendez-vous au laboratoire pour les tests génétiques visant à établir la filiation soit fixé à un moment différent de celui de l'autre parent.



Demandez une ordonnance de protection en remplissant le formulaire de violence domestique (Family Offense Petition). Pour en savoir plus, consultez le site https://www.nycourts.gov/CourtHelp/Safety/familyfiling.shtml.

Si vous devez parler à quelqu'un immédiatement concernant votre sécurité, contactez :			
Assistance téléphonique pour les victimes de violence domestique et sexuelle de l'État de New York (NYS Domestic and Sexual Violence Hotline)	Téléphone : 1 800 942 6906	SMS: 1 844 997 2121	Discussion en ligne : www.opdv.ny.gov
Assistance téléphonique pour les victimes de violence domestique de la ville de New York (NYC Domestic Violence Hotline)	Téléphone : 1 800 621 4673	1 800 621 4673	

Des défenseurs hautement qualifiés sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tous les jours de l'année pour parler en toute confidentialité avec les victimes de violence domestique ou sexuelle, qui recherchent des ressources ou des informations, ou qui remettent en guestion les aspects malsains de leur relation.

Pour en savoir plus sur ce qui constitue la violence familiale, domestique et sexuelle et sur les ressources disponibles, consultez les sites https://opdv.ny.gov/about-domestic-violence et www.nycourts.gov/CourtHelp/Safety/DVindex.shtml.

Vous pouvez mettre à jour les informations sur la sécurité à TOUT MOMENT. Même si vous avez indiqué précédemment à l'agent(e) des services des pensions alimentaires que vous n'aviez aucune préoccupation en matière de sécurité, les choses changent et l'OCSS veut vous aider à demeurer en sécurité.

À propos des prestations publiques et des pensions alimentaires

Si vous avez déposé ou envisagez de déposer une demande d'aide financière en espèces ou si vous en recevez une, un dossier de pension alimentaire peut être automatiquement ouvert. Le cas échéant, vous devrez coopérer avec le programme des pensions alimentaires. Des options sont disponibles pour vous protéger. Une renonciation concernant la violence domestique ou une détermination de motifs valables peuvent vous libérer de tout ou partie des exigences de coopération avec le programme des pensions alimentaires.